



CHOISY-le-ROI

Direction Générale des
Services Techniques

Mis en ligne le
30 JUIL. 2025

N°
251482

**PROLONGATION ARRÊTÉ 251246 PORTANT PERMISSION
DE VOIRIE ET RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
82 AVENUE ANATOLE FRANCE
POUR DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU
ELECTRIQUE
DU 21/07/2025 AU 25/07/2025
PROLONGATION DU 26/07/2025 AU 01/08/2025**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police en matière de circulation,

Vu les articles L411-5 du code de la route,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18/12/2024 fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal,

Vu l'arrêté n° 22-2939 du 15.09.2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Karim GARROUT, Adjoint au Maire délégué à l'événementiel et à la voirie,

Vu l'arrêté n° 24-1229 du 27.06.2024 portant délégation de signature à Monsieur Denis BARANGER, Directeur Général des Services,

Vu la demande en date du 06.06.2025 par laquelle la société **EMOC-TP** exploitation@emoc-tp.fr - 20 Av. de la Gare - 77163 Dammartin-sur-Tigeaux, intervenant pour le compte d'ENEDIS, 29 quai de la Révolution 94140 Alfortville, sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de branchement au réseau électrique,

Vu l'arrêté n° 251246 en date du 25.06.2025 portant permission de voirie du 21 juillet au 25 juillet 2025, pour des travaux de branchement au réseau électrique au 82 avenue Anatole France.

Considérant qu'en raison de travaux au 82 avenue Anatole France et qu'il importe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

Considérant la nécessité de prolonger cet arrêté afin de réglementer la permission de voirie du **26 juillet au 01 aout 2025** et qu'il importe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique

ARRETE

Du 26/07/2025 au 01/08/2025

Article 1 : La société **EMOC-TP** est autorisé à effectuer des travaux de branchement au réseau électrique au 82 avenue Anatole France, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Article 2 : Les articles 2 et les autres suivants de l'arrêté 252146 restent inchangés.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Choisy-le-Roi,
- Madame la Directrice Prévention Sécurité,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers,
- La poste, Nicollin et le bénéficiaire, société **EMOC-TP**

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et notification. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Choisy-le-Roi, le

24/07/2025

Le Maire,

Pour le Maire de Choisy-le-Roi
et par délégation,
Karim GARROUT
Adjoint au Maire